

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

Le 10 mai 2005

212

DQ16.1

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame Suzanne Bouchard
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

MRC L'Islet

6212-03-045

OBJET : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 9 mai 2005 concernant la Municipalité de Sainte-Félicité, effectivement celle-ci ne fait pas actuellement partie des municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM). La municipalité de Sainte-Félicité avait par ailleurs été informée, comme toutes les autres municipalités des deux MRC, des démarches entreprises pour la constitution de la nouvelle Régie.

Le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles prévoit, suite à son entrée en vigueur, un échéancier de 3 ans pour la fermeture des dépôts en tranchée. Dans ce contexte, la municipalité de Sainte-Félicité devra développer une solution pour répondre à ces exigences et rejoindre la RIGMRIM comme membre ou cliente apparaît comme un choix logique.

Cette éventualité a d'ailleurs été envisagée dans le cadre de l'étude d'impact puisque la production de déchets de cette municipalité a été incluse au tonnage de conception du projet de la RIGMRIM. La nouvelle Régie demeure ouverte à définir avec cette municipalité une entente administrative qui puisse satisfaire les deux parties.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Régie intermunicipale de gestion
des matières résiduelles de L'Islet-
Montmagny**

MARTINE FORTIN, sec.-trés.

MF/jg

156, 5^e Avenue, local 201, L'Islet (Québec) G0R 2C0

Téléphone : (418) 247-3884 / Télécopieur : (418) 247-3885